



Session ordinaire 2015-2016

RM,TS/pk

P.V. ENV 19
P.V. SECS 21

Commission de l'Environnement

et

Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2016

Ordre du jour :

Echange de vues avec des représentants gouvernementaux au sujet de la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom (demande du groupe politique CSV)

*

Présents : M. Gusty Graas remplaçant M. Eugène Berger, M. André Bauler remplaçant M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen, M. Aly Kaes, M. Henri Kox, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. David Wagner, M. Laurent Zeimet, membres de la Commission de l'Environnement

Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Nancy Arendt, M. Marc Baum, M. Gusty Graas, Mme Cécile Hemmen, M. Alexander Krieps, Mme Martine Mergen, M. Edy Mertens, membres de la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

Mme Carole Dieschbourg, Ministre de l'Environnement

Mme Lydia Mutsch, Ministre de la Santé

M. Joe Ducombe, M. Olaf Munichsdorfer, du Ministère du Développement durable et des Infrastructures

M. Patrick Majerus, de la Direction de la Santé

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gérard Anzia, M. Frank Arndt, M. Eugène Berger, M. Max Hahn, Mme Martine Hansen, M. Claude Lamberty, membres de la Commission de l'Environnement

Mme Claudia Dall'Agnol, M. Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme

Françoise Hetto-Gaasch, Mme Josée Lorsché, membres de la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

*

Présidence : M. Henri Kox, Président de la Commission de l'Environnement
Mme Cécile Hemmen, Présidente de la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports

*

Echange de vues avec des représentants gouvernementaux au sujet de la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom (demande du groupe politique CSV)

À titre d'introduction, il est rappelé que la présente réunion a été convoquée suite à une demande du groupe politique CSV en date du 12 avril 2016, ayant énoncé le souhait de voir convoquer une réunion jointe de la Commission de la Santé, de l'Égalité des Chances et de la Commission de l'Environnement afin d'y discuter de la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom.

L'auteur de la demande, membre du groupe politique CSV, présente brièvement les préoccupations de son groupe politique :

En effet, lors d'une conférence de presse du 11 avril 2016 avec son homologue français Manuel Valls, Monsieur le Premier Ministre Xavier Bettel a proposé que le Luxembourg finance la reconversion, puis la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom dans un projet qui devrait être transfrontalier.

Néanmoins, selon les informations rapportées par la presse, la Ministre de l'Économie et de l'Énergie du Land de Rhénanie-Palatinat, Madame Eveline Lemke, aurait déjà rejeté la proposition de Monsieur le Premier Ministre luxembourgeois.

L'orateur rappelle qu'une des forces du Luxembourg a toujours été qu'il existe une action concertée du monde politique et de la société civile en vue d'une sensibilisation accrue dans la lutte contre l'énergie nucléaire (visant les centrales nucléaires de façon générale sans se focaliser uniquement sur la centrale nucléaire de Cattenom).

Un autre point fort du Luxembourg consiste dans le fait de s'être fait des alliés en vue d'une fermeture de Cattenom (notamment les Länder allemands Rhénanie-Palatinat et Sarre).

En outre, le groupe politique CSV ne salue pas la façon de procéder du Premier Ministre. En effet, ce dernier ne s'est pas concerté préalablement avec ses homologues notamment de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, qui se sont également montrés surpris par ses déclarations. Une entente préalable aurait pu conférer à ses déclarations plus de poids.

Il est également regretté que Monsieur le Premier Ministre se soit limité à évoquer uniquement la fermeture de la centrale nucléaire de Cattenom et non pas, d'une façon plus générale, la fermeture de toutes les centrales nucléaires dans les pays limitrophes.

En outre, l'orateur rappelle qu'il a déjà évoqué à plusieurs reprises dans le passé que l'une des principales faiblesses de la centrale nucléaire de Cattenom sont les piscines de refroidissement, dans lesquelles sont stockés les combustibles usés. Apparemment l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) aurait déjà suggéré aux autorités de la centrale nucléaire

de Cattenom de stocker les combustibles ailleurs. Il souhaite recevoir des explications dans ce contexte.

Par ailleurs, il aimerait recevoir plus de précisions quant aux déclarations de la ministre de l'Écologie française, Ségolène Royal, au sujet de la fermeture des centrales nucléaires en France, qui a annoncé que « priorité serait donnée à la fermeture des réacteurs frontaliers : Fessenheim, Bugey et Cattenom ».

Madame la Ministre de la Santé confirme qu'il est également envisagé pour le futur de travailler ensemble sur ce dossier, non seulement au niveau interministériel, mais également au niveau transfrontalier. Le souhait d'une fermeture définitive de la centrale nucléaire de Cattenom persiste toujours. Elle est néanmoins d'avis qu'une démarche juridique serait vouée à l'échec.

Pour ce qui est d'une éventuelle action en justice en vue d'empêcher la continuation de l'exploitation de la centrale nucléaire de production d'électricité de Cattenom, Madame la Ministre cite deux études réalisées par le Luxembourg, l'une en 2012 au sujet des moyens juridiques, l'autre en 2015 dans le contexte transfrontalier et dont une série d'arguments servent à interpeller le Gouvernement français. Le Luxembourg est également appelé à se faire des alliés en France, où le nombre de partisans d'une fermeture de Cattenom est en constante augmentation. Au niveau européen, Madame la Ministre cite l'approche WENRA - HERCA, c'est-à-dire l'association des régulateurs de sûreté nucléaire européens et des autorités de radioprotection européennes, invitant les Gouvernements à harmoniser leurs systèmes de décision et leurs mesures de protection des populations en cas d'accident nucléaire. En 2017, le Luxembourg assumera la présidence au niveau de la Grande Région et organisera une rencontre entre les autorités allemande, française et luxembourgeoise en vue d'une implémentation de cette approche en cas d'accident grave.

Notamment la première étude a permis au Luxembourg de renforcer ses moyens pour maintenir une pression élevée à tous les niveaux.

Une fermeture de Cattenom ne pourra être décidée que par deux acteurs, à savoir l'ASN ou le gouvernement français.

Elle rappelle pour ce qui est de l'ASN que cette dernière assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés. Elle est chargée de contrôler les activités nucléaires civiles en France. Elle est une autorité administrative indépendante qui peut prendre des sanctions administratives.

Quant au pouvoir exécutif, ce dernier pourrait décider de fermer une centrale nucléaire notamment pour des raisons de politique énergétique.

Il reviendra à l'ASN de trancher sur la durée de fonctionnement de la centrale nucléaire de Cattenom au-delà de 40 ans

Pour ce qui est de la position du gouvernement français face aux efforts et discussions luxembourgeois en faveur de la fermeture définitive de Cattenom, il est rappelé que le 17 mai 2016, la ministre de l'Écologie française, Ségolène Royal, lors d'une rencontre des ambassadeurs de l'Union européenne à Paris, aurait indiqué que « priorité serait donnée à la fermeture des réacteurs frontaliers : Fessenheim, Bugey et Cattenom », une déclaration dont le Premier Ministre luxembourgeois s'est réjoui. Il a annoncé qu'après cet engagement de Madame Royal, les efforts auprès du gouvernement français seront poursuivis. Une semaine plus tard, le 24 mai 2016, la Ministre de l'Environnement a démenti devant l'Assemblée nationale avoir tenu ces propos. En effet, elle a dit qu'il s'agissait d'une rumeur.

Néanmoins, elle a également expliqué qu'« Il est vrai que nous avons un certain nombre de centrales nucléaires le long de nos frontières et que nos amis européens limitrophes régulièrement posent des questions » et qu'il appartient à l'ASN de décider de la prolongation de l'exploitation des centrales nucléaires ou non.

Elle estime que la thématisation en soi constitue déjà un petit succès pour le gouvernement luxembourgeois.

Il est rappelé que la loi de transition énergétique en France prévoit de réduire la part de l'énergie nucléaire de 75% à 50% d'ici 2025 dans la production électrique nationale. Néanmoins, il restera une part importante du nucléaire.

Une primauté devra être accordée aux négociations diplomatiques, sûrement plus fructueuses qu'une démarche judiciaire.

Madame la Ministre de l'Environnement souligne qu'il est important pour le Gouvernement d'être transparent et de tenir le Parlement au courant de l'évolution du dossier. Elle se réjouit qu'il existe un large consensus au niveau national concernant la conception du nucléaire.

L'accent devra également à l'avenir être mis sur les négociations diplomatiques.

Elle salue que le Premier Ministre parle ouvertement des préoccupations luxembourgeoises dans le domaine nucléaire et que la politique environnementale du Luxembourg est claire et lisible.

Elle précise que le Premier Ministre luxembourgeois ne s'est pas dit prêt à cofinancer la fermeture de la centrale française de Cattenom, mais que le Luxembourg s'engagerait à apporter une contribution financière à une formule de transition, si un projet de transition venait à être mis à l'étude.

Les commissions parlementaires sont informées qu'une lettre commune sera adressée à la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer de la République française, Ségolène Royal, par la Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature, de la Construction et de la Sécurité nucléaire de la République fédérale d'Allemagne, Barbara Hendricks, ensemble avec la Ministre de l'Environnement, Carole Dieschbourg, et la Ministre de la Santé, Lydia Mutsch, en vue de réitérer les critiques et vives préoccupations face à une éventuelle prorogation de la durée de vie des centrales françaises au-delà de 40 ans.

Ainsi, les trois ministres insisteront sur le fait qu'elles prennent « très au sérieux les préoccupations des habitants des régions frontalières concernées relatives à la sûreté des centrales nucléaires françaises situées à proximité des frontières avec l'Allemagne et le Luxembourg ». Elles demanderont à la ministre Ségolène Royal de tenir compte de ces préoccupations et de ne pas s'engager en faveur d'une nouvelle prorogation.

D'ailleurs, les commissions sont informées qu'une réunion aurait prochainement lieu ensemble avec Madame Royal dans le cadre du présent dossier.

*

De l'échange de vues il y a lieu de retenir ce qui suit :

Un membre du groupe politique DP attire l'attention sur le fait que la problématique du nucléaire n'est pas uniquement un problème transfrontalier mais un problème à aborder dans sa globalité.

Un membre du groupe politique LSAP approuve et soutient les démarches du Premier Ministre.

Un membre du groupe politique déi gréng salue la grande alliance et la dynamique propre au niveau des communes ainsi que leur soutien du Gouvernement dans ses actions.

Par ailleurs, il est informé que la commune de Wiltz représentera une trentaine de communes luxembourgeoises dans une action judiciaire interrégionale contre la centrale nucléaire de Tihange, en se ralliant ainsi à plusieurs communes étrangères dont Aix-la-Chapelle et Maastricht. Une plainte au civil pourra prochainement être introduite. Il s'agit là d'un acte d'une grande portée symbolique pour l'ensemble du pays.

L'orateur de la demande du groupe politique CSV tient à préciser que la critique a porté essentiellement sur la façon de procéder du Premier Ministre, sans pour autant critiquer la position politique en soi. Il aurait néanmoins été judicieux de se concerter au préalable avec ses homologues transfrontaliers.

Il est rappelé dans ce contexte que le Premier Ministre s'est pu prévaloir des décisions et accords retenus lors de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2015. En effet, la Présidence a réussi à faire adopter des conclusions sur la préparation et la réaction aux situations d'urgence nucléaire hors site.

Il est encore précisé qu'en matière de mise en œuvre de la transition énergétique en France, un premier projet de programmation pluriannuelle de l'énergie est prévu pour la fin du mois de juin 2016. À noter que la France, dans le cadre de la transition énergétique, est disposée à revoir la part du nucléaire dans l'approvisionnement en énergie. Elle devrait fermer 5 à 8 réacteurs nucléaires jusqu'à 2018, respectivement 19 à 24 jusqu'à 2023. Aucune précision ne peut pourtant être fournie concernant les centrales nucléaires visées.

Un membre de la sensibilité politique dei Lénk rappelle que près de 10% de l'approvisionnement de notre électricité proviennent de l'énergie nucléaire, un approvisionnement qu'il faudrait dès lors baisser pour rester crédible au niveau de notre politique nucléaire.

Pour ce qui est du nombre de rencontres de la commission intergouvernementale qui réunit les exécutifs luxembourgeois et français en vue d'aborder les sujets de coopération bilatérale et notamment les dossiers transfrontaliers, il est précisé qu'elle se réunit une fois par année, et ce depuis 7 à 8 années déjà.

Pour ce qui est de la distribution des comprimés d'iode, il est précisé qu'un plan d'intervention d'urgence prévoit une distribution préventive de comprimés d'iodure de potassium à tous les résidents du pays. Une première campagne de distribution préventive a eu lieu en octobre/novembre 2014. Chaque résident a reçu un courrier personnalisé contenant des informations relatives à cette distribution et l'invitant à retirer une boîte de comprimés soit auprès de sa commune de résidence soit auprès de la pharmacie de son choix.

Les établissements scolaires et structures d'accueil pour enfants disposent de réserves de comprimés en cas de besoin. Les parents de chaque nouveau-né reçoivent une boîte de comprimés par enfant à la maternité. Par ailleurs, les autorités communales gardent en réserve une quantité suffisante de comprimés pour garantir une distribution supplémentaire en cas d'accident nucléaire.

Les entreprises ont la possibilité de commander un stock de comprimés via le portail www.infocrise.lu.

Il est rappelé que le sujet pourra être approfondi dans le cadre du débat public relatif à la pétition publique n°621 prônant une «action en justice dans le but d'arrêter la centrale nucléaire», qui a été officiellement clôturée le 4 mai 2016 avec 10 012 signatures.

Le Secrétaire-administrateur,
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission de
l'Environnement,
Henri Kox

La Présidente de la Commission de la Santé,
de l'Egalité des chances et des Sports,
Cécile Hemmen